

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00209 Numéro SIREN : 488 095 837 Nom ou dénomination : A.M. HOLDING
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/007627

7627

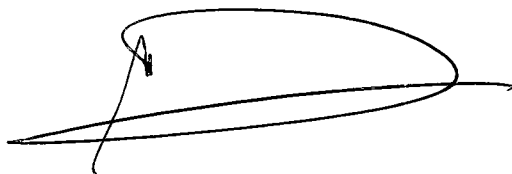
Comptes et Annexes

CERTIFIE SINCERE ET CONFORME

Monsieur Robert MACK
Président


Bob Mack (Jul 13, 2023 07:26 CDT)

Certifié Sincère et Conforme



Désignation de l'entreprise : SAS AM HOLDING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise Bois d'Aval		38150 CHANAS	
Durée de l'exercice précédent* 12			
N° SIRET* 48809583700024		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 13 11 22 02 22	
		N-1 13 11 22 02 21	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepad Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS AM HOLDING

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 42 211 780 ..)	DA	42 211 780	42 211 780
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .	DB	400 000	400 000
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 221 178	4 221 178
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	218 016 018	195 418 616
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L EXERCICE r	DI	32 575 918	22 597 403
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	297 424 894	264 848 976
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 295 745	1 602 396
	Provisions pour charges	DQ	15 042	15 042
	TOTAL (III)	DR	2 310 787	1 617 438
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		37 942 805
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	901 143	815 913
	Dettes fiscales et sociales	DY	195 102	155 629
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes		EA	2 580	14 391
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 098 825	38 928 738
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	300 834 507	305 395 153
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 098 825	10 971 181
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AM HOLDING

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF	
		services*	FG	414 937	FH	94 216	FI	509 153 282 046
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	414 937	FK	94 216	FL	509 153 282 046	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	185	
	Autres produits (1) (11)					FQ	10 10	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	509 348 282 055	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	209 985 335 229	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 507 4 115	
	Salaires et traitements*					FY	384 501 277 355	
	Charges sociales (10)					FZ	166 913 118 527	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	47 244 60 339	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	693 349 387 393
	Autres charges (12)					GE	17 9	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 509 516 1 182 966	
	- RÉSULTAT D EXPLOITATION I - II					GG	(1 000 168) (900 911)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	33 430 500 23 598 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	245 715 22 544	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	33 676 215 23 620 544	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	100 128 122 230	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	100 128 122 230	
- RÉSULTAT FINANCIER - I					GV	33 576 087 23 498 314		
- RÉSULTAT COURANT A ANT IMP TS I - II III - I - I					GW	32 575 918 22 597 403		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AM HOLDING

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1											
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA													
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB													
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC													
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD													
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE													
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF													
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG													
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH													
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL II - III		HI													
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ													
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK													
TOTAL DES PRODUITS I III II		HL	34 185 562	23 902 599											
TOTAL DES CHARGES II I I III IX X		HM	1 609 644	1 305 197											
- BÉNÉFICE OU PERTE T d r d - d r		HN	32 575 918	22 597 403											
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO													
	(2) Dont	produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY												
			IG												
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP												
			HQ												
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH													
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	33 676 215	23 620 544											
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	100 128	122 230											
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX													
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC													
		RD													
	(9) Dont transferts de charges	A1	185												
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5													
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3													
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4													
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6														
	A9														
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8														
	A7														
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels						
Exercice N															
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels														
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs						
Exercice N															
Charges antérieures	Produits antérieurs														

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 300 834 506.86 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 509 153.02 Euros et dégageant un bénéfice de 32 575 918.16 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Pour établir ces informations financières, la direction doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actifs et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent les titres de participation, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Les comptes ont été établis en tenant compte du contexte économique et financier actuel, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. La valeur des actifs à long terme, tels que les titres de participations, est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la direction de la société dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie et avec les incertitudes mentionnées supra en raison de la crise sanitaire COVID 19.

*** Intégration fiscale :**

Depuis le 1er janvier 2017, la société AM HOLDING a rejoint le groupe d'intégration fiscale formé par la société-mère POLARIS FRANCE HOLDCO.

Le groupe ainsi formé est constitué des filiales suivantes :

- AM HOLDING
- FAM
- AIXAM MEGA
- AIXAM PRODUCTION
- CARMAX
- CARMETAL
- AIXAM IMMOBILIER
- CIV
- MEGA PRODUCTION
- AIXAM MEGA ENGINEERING
- GOUPIL
- POLARIS FRANCE

La méthode retenue pour l'intégration fiscale est celle de la neutralité. C'est pourquoi la filiale a comptabilisé sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

* Comptes consolidés :

La société POLARIS INC. est la société-mère ultime consolidante.

La société AM HOLDING, société-mère du sous groupe est exemptée d'établir des comptes consolidés car elle-même inclus dans les comptes consolidés de la société POLARIS INC.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 132 268		1 230
Installations générales agencements aménagements divers	293		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	50 592		
TOTAL	50 885		
Autres participations	248 500 000		
Prêts, autres immobilisations financières	500		
TOTAL	248 500 500		
TOTAL GENERAL	249 683 653		1 230

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 133 498	1 133 498
Installations générales agencements aménagements divers			293	293
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			50 592	50 592
TOTAL			50 885	50 885
Autres participations			248 500 000	248 500 000
Prêts, autres immobilisations financières			500	500
TOTAL			248 500 500	248 500 500
TOTAL GENERAL			249 684 883	249 684 883

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 002 112	47 192		1 049 304
Installations générales agencements aménagements divers	293			293
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	50 423	52		50 475
TOTAL	50 715	52		50 767
TOTAL GENERAL	1 052 827	47 244		1 100 071

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	47 192				
Matériel de bureau informatique mobilier	52				
TOTAL	52				
TOTAL GENERAL	47 244				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	15 042				15 042
Autres provisions pour risques et charges	1 602 396	693 349			2 295 745
TOTAL	1 617 438	693 349			2 310 787

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	37 000				37 000
TOTAL	37 000				37 000
TOTAL GENERAL	1 654 438	693 349			2 347 787
Dont dotations et reprises d'exploitation		693 349			

. ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	500	500	
Autres créances clients	577 602	577 602	
Taxe sur la valeur ajoutée	27 149	27 149	
Groupe et associés	51 489 361	51 489 361	
Débiteurs divers	188 588	188 588	
Charges constatées d'avance	3 994	3 994	
TOTAL	52 287 194	52 287 194	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	901 143	901 143		
Personnel et comptes rattachés	55 293	55 293		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	51 563	51 563		
Taxe sur la valeur ajoutée	83 738	83 738		
Autres impôts taxes et assimilés	4 508	4 508		
Autres dettes	2 580	2 580		
TOTAL	1 098 825	1 098 825		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	10.0000	4 221 178			4 221 178

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels et prestations info	Linéaire	1 à 3 ans
Autres immos incorporelles	Linéaire	5 ans
Agencements et aménagts constr	Linéaire	6 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et info	Linéaire	2 à 6 ans
Mobilier et autres	Linéaire	1 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	3 à 6 ans

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Néant

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	166 811
Dettes fiscales et sociales	77 141
Total	243 952

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 994
Total	3 994

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	264 848 976
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	264 848 976
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	264 848 976
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	32 575 918
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	297 424 894
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	32 575 918
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	32 575 918

. ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS DE SERVICES	509 153
Total	509 153

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	414 937
CEE	94 216
Total	509 153

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	5
Total	8

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	32 575 918	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8.072 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8.072 euros ;
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention dans la présente annexe et d'une comptabilisation en provisions. Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

L'incidence n'étant pas significative, le calcul n'a pas été réajusté sur l'exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	15 042
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	15 042
Engagement total		

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite volontaire des droits acquis à taux plein
- taux progression des salaires 2%
- taux d'actualisation 0.5%
- taux de charges sociales : moyenne pour l'ensemble des catégories professionnelles
- table de mortalité INSEE TD/TV 2014 - 2016
- table de mobilité basée sur observation des seules démissions des 3 dernières années soit un taux annuel moyen de 2.49%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées		15 042	15 042
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour			

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SASU AIXAM MEGA - SAS F.A.M - Participations détenues entre 10 et 50 %	15 000 000	44 269 605	100.00	248 463 000	248 463 000			182 982 841	38 471 572	33 430 500	
	37 000	2 258 745	100.00	37 000				38 993	693 349		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Néant

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature		Montant
IJSSETPREVOYANCE		185
Total		185

A.M. HOLDING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 42 211 780 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHANAS (38150)
8 IMPASSE DU DOLON

488 095 837 RCS VIENNE

AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2023

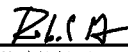
Exercice clos le 31 décembre 2022

QUATRIEME RESOLUTION

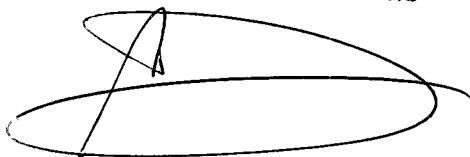
L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 32 575 918,16 euros, en totalité au poste Autres réserves.

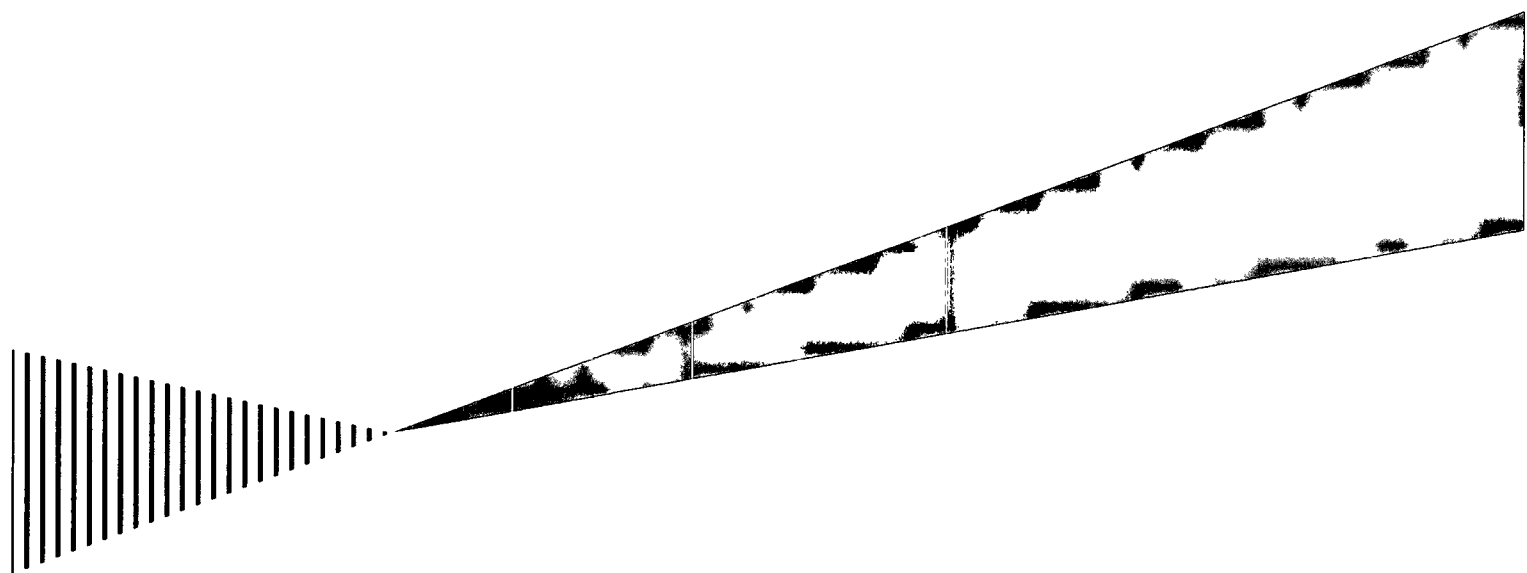
Certifié conforme

Le Président


Bob Mack (Jul 13, 2023 07:26 CDT)

Certifié Sincère et Conforme





A.M. Holding

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03

Tél. : +33 (0) 4 78 63 16 16
www.ey.com/fr

A.M. Holding

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société A.M. Holding,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.M. Holding relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société comptabilise, le cas échéant, une dépréciation des titres de participation appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale, tel que décrit dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à vérifier les calculs effectués par votre société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 29 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Mohamed Mabrouk